

## DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Liberté Égalité Fraternité

#### DPE

Affaire suivie par : Emile BRÉANT Adjointe cheffe de DPE

Tél: 03 20 15 67 77 Mél: ce.dpe@ac-lille.fr

144 rue de Bavay 59000 Lille

#### La Rectrice de l'Académie de Lille

- **Vu** le décret n°90-426 du 22 mai 1990 et la note de service du 14 juin 1990 relatifs aux dispositions applicables aux Conseillers en Formation Continue,
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux Commissions Académiques Consultatives compétentes à l'égard des Conseillers en Formation Continue,
- Après consultation de la Commission Académique Consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue réunie le 21 juin 2024,

#### **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

La liste d'aptitude aux fonctions de Conseiller en Formation Continue, au titre de l'année scolaire 2024 / 2025, est arrêtée comme suit :

AIT MALEK El Mahjoub Contractuel Education Nationale

BAYARD (épouse MALVOISIN) Laetitia Salariée privée

BERLEZ Franck Contractuel Education Nationale

BOUQUEUNIAUX Aurélie Contractuelle Education Nationale

CRISEO Isabella Professeur des écoles

CHAMILLARD Kevin Salarié privé

DEBOSSCHERE Johanna Conseillère Principale d'Education

DELEPLANQUE Audrey Contractuelle Education nationale

DESBROSSE Antoine Salarié privé

DURIEZ (épouse BAZIRE) Frédérique Professeur de Lycée Professionnel

GAUTIER CARLIER Valérie Adjointe gestionnaire

HERLIN Marlène Salariée privée

LECLEZIO Sophie Salariée privée

LEWINTRE Marie Salariée privée

MAEGHT (épouse LESCIEUX) Céline Professeur des écoles

MOGLIA François Contractuel Education Nationale

MONSTERLEET (épouse HOCQUET) Delphine Salariée privée

OUUDEDINE 1 31 O 310

MOUHIBEDINE Leila Conseillère en Formation Continue

NOE (épouse DAIRIN) Isabelle Salariée privée

#### **ARTICLE 2**

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés Conseillers en Formation Continue pendant l'année scolaire 2024 / 2025, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

# **ARTICLE 3**

Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille et le Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 juin 2024

Valérie CABUIL

